

Postulat Jean-Michel Dolivo et consorts - Dérèglement climatique et pic pétrolier : réflexions et propositions sur les conséquences du nécessaire renoncement aux combustibles fossiles

Développement

La Constitution vaudoise prévoit à son chapitre 11, article 72, sous le titre "Prospective" que *"dans le but de préparer l'avenir, l'Etat s'appuie sur un organe de prospective"*. Lors de son point de presse du 12 juillet 2007, le président du Conseil d'Etat nouvellement élu a fait part de sa volonté de mettre sur pied cet organe de prospective, en s'appuyant sur une dynamique de réseau ouvert à la société civile.

Les soussigné-e-s demandent que cet organe soit institué dans les meilleurs délais et qu'il engage le plus rapidement possible une réflexion sur les conséquences, au niveau cantonal, du nécessaire renoncement aux combustibles fossiles afin de réduire à la fois la dépendance pétrolière et les émissions de gaz à effet de serre, principalement le CO₂. Son rapport portera en particulier sur les mesures à envisager dans les domaines de l'aménagement du territoire, des transports et du logement. Il comportera aussi un volet sur le développement de la recherche en matière d'énergies renouvelables.

Développement

Intervenant devant le 2e Congrès suisse de l'électricité en janvier 2008, le commissaire européen à l'énergie, Andris Piebalgs, disait *"nous ne pouvons rester prisonniers de notre vieux système énergétique basé sur les énergies fossiles"*. Ce constat, nous le partageons. Le développement du capitalisme ne se conçoit pas sans le recours prioritaire et massif aux énergies fossiles (charbon, puis pétrole et gaz). C'est fondamentalement ce qui a déclenché, à partir de la moitié du siècle passé, le dérèglement climatique que nous connaissons. Dès 1996, le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) expliquait que pour stabiliser la quantité de gaz carbonique contenue dans l'atmosphère, il faudrait diviser par deux les émissions humaines de CO₂ sur la base de ce qu'elles étaient en 1990. Cela uniquement pour ne pas augmenter l'effet de serre supplémentaire. Nous en sommes bien loin aujourd'hui puisque les émissions mondiales de CO₂ entraînées par le capitalisme ont crû entre 2000 et 2006 à un rythme annuel de 3% ! Ce qui emmènera l'humanité tout entière dans une dynamique climatique au-dessus du scénario le plus pessimiste imaginé par le GIEC. Rappelons ici qu'au-delà d'un réchauffement de la planète de plus de 2° par rapport à l'ère pré-industrielle (1750 environ), nous entrons dans une zone d'emballement climatique dite "dangereuse" et que l'option pessimiste du GIEC la place à une moyenne de 5,2°. Et les dernières recherches en matière d'inertie thermique de l'océan profond indiquent que même après la disparition du surplus de CO₂ ainsi produit, la planète continuera longtemps à se réchauffer. On le voit, rompre avec cette logique du recours accru aux combustibles fossiles est une question à la fois de civilisation et d'urgence.

Il existe des raisons complémentaires à la crise climatique pour chercher à sortir le plus rapidement possible de ce fonctionnement à base d'énergies fossiles. D'abord, il y a le cours du baril de pétrole qui, à vue humaine, ne risque pas de descendre même si la spéculation — après s'être retirée du secteur immobilier, avec les dégâts que l'on sait — le tire un peu vers le haut. Or le pétrole, sous une forme ou sous une autre, est partout dans notre existence.

C'est dire que la vie chère est d'ores et déjà planifiée pour des millions de salarié-e-s de ce pays.

Une autre raison enfin réside dans ce que l'on appelle le "pic pétrolier", à savoir le moment où la moitié des réserves pétrolières étant atteinte, le débit de la production diminue face à une demande mondiale toujours en hausse. L'Agence internationale de l'énergie prévoit une crise d'approvisionnement dans les cinq ans. Le président du groupe pétrolier Total, Thierry Desmarest, estime pour sa part que ce pic se produira en 2020. L'ancien président du groupe Shell, Lord Oxburgh prévoyant un pic un peu plus tardif, avec un baril à 150 dollars, explique : *"Nous allons tels des somnambules vers un problème qui va se révéler très grave, et il pourrait être trop tard pour faire quoi que ce soit le jour où nous en prendrons pleinement conscience."* (*The Guardian*, 3.10.2007). Se basant non pas sur les réserves estimées — pour des raisons politiques pour l'OPEP et financières pour les majors du pétrole, ces estimations sont jugées trop hautes — mais sur des projections à partir de la production actuelle, un groupe de scientifiques et d'experts, réunis dans l'Association pour l'étude des pics de production de pétrole et de gaz naturel (ASPO) estime pour sa part que le moment du pic se situera en 2015 environ. Ajoutons que le pétrole de la Mer du Nord a déjà dépassé son pic et se trouve dans la phase dite de déplétion.

Le président du Conseil d'Etat souhaitait que l'organe de prospective traite de tendances lourdes et non de manifestations fugaces. La question du pic pétrolier et de l'accès aux réserves de pétrole est une tendance suffisamment lourde pour entraîner la seconde guerre d'Irak, les Etats-Unis étant alors à la recherche des *"cinquante millions de barils par jour supplémentaires"* qui, dès 2010, feraient défaut à leurs réserves, selon les déclarations de Dick Cheney (ancien vice-président étasunien, alors président de Halliburton) en 1999 devant le London Institute of Petroleum...

L'étude prospective demandée devrait en particulier concerner les domaines qui, dans notre pays, sont les plus producteurs de gaz à effet de serre (selon le protocole de Kyoto et non pas selon la loi fédérale sur le CO2. Chiffres de l'OFEV, révisés en 2007), à savoir les transports (29,2% des émissions en 2005), les "ménages" (en réalité les logements, surtout : 22,3%) et l'industrie (21,5%).

Lausanne, le 20 mai 2008.

(Signé) *Jean-Michel Dolivo et 23 cosignataires*

M. Jean-Michel Dolivo : — Le postulat, cosigné par plus de vingt collègues, demande que l'organe de prospective prévu à l'article 72 Cst soit mis sur pied rapidement et que sa première mission soit d'engager une réflexion sur les conséquences, au niveau cantonal, du nécessaire renoncement aux combustibles fossiles afin de réduire à la fois la dépendance pétrolière et les émissions de gaz à effet de serre, principalement le CO2. Son rapport portera en particulier sur les mesures à envisager dans les domaines de l'aménagement du territoire, des transports et du logement. Ce rapport comportera aussi un volet sur le développement de la recherche en matière d'énergie renouvelable.

Il s'agit d'une priorité qu'il faut mettre en œuvre rapidement. C'est pourquoi je demande le renvoi du postulat directement au Conseil d'Etat. Il s'agit en effet de prendre la mesure de la crise écologique qui développe ses effets sur la planète entière et qui a donc aussi un effet sur ce petit bout de terre appelé canton de Vaud, sur ses habitants et sur son environnement naturel. Cette crise écologique planétaire atteint un tournant décisif avec un phénomène de changement climatique. Tout s'accélère plus vite que prévu. L'accumulation de gaz carbonique, la montée des températures, la fonte des glaciers polaires, les sécheresses, les inondations, tout se précipite. A cela s'ajoutent certains dangers encore peu étudiés mais qui risquent de provoquer un saut qualitatif dans l'effet de serre et un dérapage incontrôlable du

réchauffement de la planète. Les 400 milliards de tonnes de CO₂, pour le moment emprisonné dans le permafrost, cette toundra congelée qui s'étend du Canada à la Sibérie, peuvent accélérer les changements climatiques. Qui est responsable de cette situation inédite dans l'histoire de l'humanité ? C'est l'homme, répondent les scientifiques. La faute en incombe en effet à une logique absurde et irrationnelle d'expansion et d'accumulation à l'infini du système économique, un productivisme obsédé par la recherche du profit. Il s'agit donc de changer de paradigme de civilisation. La réflexion et les propositions de cet organe de prospective devraient nous permettre de prendre la mesure des questions, des problèmes, voire des solutions permettant d'aller dans ce sens — certes de manière modeste, compte tenu de la taille de ce canton et des possibilités limitées d'agir à ce niveau. Toutefois, il s'agit de notre responsabilité à chacun, quelle que soit notre couleur politique et nos idées sur les réponses à apporter. C'est pourquoi je demande, ainsi que les signataires, que ce postulat soit renvoyé directement au Conseil d'Etat. Il s'agit d'instituer cette commission et de lui fixer cette première mission qui nous paraît urgente.

La discussion est ouverte.

M. Jean-Luc Chollet : — Cette problématique est aussi vaste que notre vaste monde. Elle remet en cause directement tout ce qui a fait, ce dernier siècle, notre progrès, notre confort — pas forcément notre bonheur et pas davantage notre justice. Pour éviter que le Conseil d'Etat ne nomme deux personnes pendant un an chargées de tenter de cerner ce sujet, je demande le passage préalable en commission afin que nous puissions dégager quelques pistes et formuler des demandes précises au gouvernement. Cela lui épargnera du temps.

M. Jean-Marie Surer : — J'ai lu avec intérêt ce postulat qui soulève des problèmes intéressants et au bon moment. Il n'y a qu'à lire le journal *24 heures* du 26 mai 2008 où l'on parle d'une conférence donnée par le professeur Colin Campbell, à l'Université de Bâle, sur le pic pétrolier. Dans son argumentaire — c'est intéressant — il dit, à propos du pic pétrolier : "Une vache, il lui suffit de brouter pour fabriquer du lait. On peut la traire longtemps. Le pétrole, lui, ne repousse pas. C'est un millésime irremplaçable, un premier crû du haut jurassique." Cela pour l'aspect positif de ce postulat.

Mais il y a un aspect moins positif : de grâce, monsieur Dolivo, approchons ce problème avec un peu plus de hauteur, avec moins de dogmatisme et moins d'idéologie ! Dans votre postulat, deux phrases que je trouve réductrices m'ont choqué ; d'abord, vous dites que le développement du capitalisme a déclenché le dérèglement climatique. Vous continuez en disant que les émissions mondiales de CO₂, "entraînées par le capitalisme, ont crû entre 2000 et 2006 à un rythme annuel de 3%" ! Je veux bien, mais il semble que vous simplifiez un peu le problème avec ce discours, disons, cloisonné, trotskiste, stalinien, que sais-je ! Si l'on veut entrer dans ce registre, parlons alors des désastres écologiques du stalinisme ou des méfaits du communisme chinois sur l'environnement. Monsieur Dolivo, trouvons tous ensemble des solutions à ce grave problème de l'humanité, peut-être avec l'organe de prospective, pourquoi pas ? Mais, s'il vous plaît, loin des idéologies !

Je vous invite à aller en commission avec ce sujet, ne serait-ce que pour régler la question idéologique et pour se mettre tous ensemble d'accord sur ce problème, qui concerne toute l'humanité et, aujourd'hui, tous les Vaudois.

M. Jean-Michel Dolivo : — Je ne peux laisser passer de tels propos. Mon postulat propose deux choses. D'abord de mettre en place l'organe de prospective, prévu par la Constitution, et ensuite de demander au Conseil d'Etat un rapport sur les questions liées au dérèglement climatique ; il demande aussi des propositions, notamment en matière d'aménagement du territoire — transports, logement, développement de la recherche en matière d'énergies

renouvelables. Je ne vous demande donc pas, en acceptant ce postulat, monsieur Surer, de souscrire à mon explication. En acceptant ce postulat et en le renvoyant au Conseil d'Etat, vous votez simplement une double proposition : mettre en place cette structure et, ensuite, lui donner comme mission d'étudier la question. Evidemment, vous pouvez encore retarder les choses. Pendant ce temps, l'effet de serre déploiera plus encore ses effets et nous augmenterons d'autant notre retard pour prendre les mesures nécessaires. Je ne vous demande pas d'être d'accord avec l'explication donnée dans ce postulat. J'en ai une et vous en avez une autre. C'est votre droit, je la respecte et ne la caricature pas comme vous le faites avec la mienne. Je vous demande de renvoyer ce postulat au Conseil d'Etat parce qu'il y a urgence à prendre des mesures, même si j'admets qu'elles auront un effet limité dans ce canton, face à la crise écologique planétaire dont on parle partout, avec ou sans compétences, mais avec de bonnes raisons et pour des motifs différents, et surtout avec l'apport de l'expérience scientifique. Renvoyons ce postulat au Conseil d'Etat parce qu'il n'y a pas une seconde, une minute, un mois, à perdre. Vous savez bien que le but d'un renvoi en commission n'est pas d'avancer réellement sur ce problème. Nous demandons justement une étude permettant de prendre des mesures ! Il est clair qu'il ne s'agit, ici, que d'une manœuvre dilatoire.

Mme Fabienne Despot : — Je tiens aussi à ce que ce texte passe préalablement en commission. Si je peux être d'accord avec les conclusions de M. Dolivo, en revanche, je ne peux accepter son argumentaire les yeux fermés. Il suffit de lire le rapport du GIEC, le groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat, pour se rendre compte d'une chose : les scientifiques ont basé toutes leurs réflexions sur le forçage radiatif du CO₂, le dioxyde de carbone, lequel est dépendant du temps de passage dudit CO₂ dans l'atmosphère. Ce temps de passage ne nous est pas connu et il est choisi en fonction d'options politiques. La réflexion sur le réchauffement climatique et la taxe sur le CO₂ en deviennent donc, à mon avis, caduques.

En revanche, je rejoins M. Dolivo sur la validité de l'ensemble de la réflexion sur la limitation des disponibilités de combustibles fossiles. Nous devons intervenir rapidement, sans faire l'économie d'une réflexion en commission.

M. Olivier Feller : — Je souhaite également le renvoi de ce texte pour examen liminaire en commission. Je suis prêt à admettre la nécessité de mettre en œuvre des politiques publiques favorables au développement durable. En revanche, l'idée que je ne partage pas, dans les conclusions de M. Dolivo, c'est la nécessité de mettre en place l'organe de prospective. Notre canton et notre pays comptent des scientifiques, des spécialistes dans les administrations publiques, des associations privées, des autorités politiques, des parlements, des gouvernements qui ont pour tâche de réfléchir à l'avenir, de le préparer et d'anticiper les problèmes. La mise en place d'une structure nouvelle ne me semble pas nécessaire pour aborder les questions de fond. C'est pour ce motif qu'un renvoi préalable en commission me semble nécessaire.

M. Bernard Borel : — Nous pouvons bien passer par une commission, c'est d'ailleurs ce qui risque d'arriver. Mais pourquoi ? Pour être plus intelligents que les experts ? Pour faire mieux que ce que le rapport du Conseil d'Etat pourra faire, en se basant sur des expertises auxquelles ont accès tous ceux qui s'intéressent à ce problème ?

Que demande ce postulat ? Un rapport, et surtout la création de cet organe de prospective à propos, justement, de ce pour quoi il doit être créé. Créer cet organe pour quelque chose d'aussi important serait un signe fort de la part du Conseil d'Etat pour les générations à venir. De tous les bords politiques, on entend dire que c'est un sujet important. Je ne vois donc pas pourquoi il faudrait absolument passer par une commission maintenant alors que nous pourrions discuter sur le rapport du Conseil d'Etat lorsqu'il nous aura proposé la création de cet organe sur un sujet si important pour l'avenir de la planète. Je le répète : ce serait un signe fort

de la classe politique vaudoise, vis-à-vis de nos enfants, que de manifester ainsi notre réel intérêt pour le climat, et de montrer que nous ne l'utilisons pas uniquement comme outil de propagande électorale — comme c'est trop souvent le cas.

M. Raphaël Mahaim : — Permettez-moi d'abord de faire part de la grande satisfaction des Verts de voir des députés de tous bords se passionner pour toutes les questions techniques liées à l'environnement. On entend ici et là des citations du GIEC, des chiffres venant de je ne sais quel groupe de travail, etc. Je le dis à la fois avec ironie et sérieusement : les Verts sont très satisfaits de voir que l'environnement est enfin devenue une préoccupation majeure !

Je me permets ensuite une petite remarque à propos de l'intervention de M. le député Surer. On y trouve un condensé de la modification de l'attitude des partis bourgeois, et notamment du parti libéral. Il y a dix ans, ces partis avaient une argumentation tout à fait simple : elle consistait à dire que ceux qui dénonçaient le réchauffement climatique n'étaient qu'une bande de hippies en mal de sensations fortes, qui auraient mieux fait de rentrer dans leur chaumière et de se préoccuper de leurs bougies. Aujourd'hui, les choses ont quelque peu évolué ; en effet, à la suite de certains rapports scientifiques et sérieux, après la prise de position de certaines éminences des milieux de l'économie, le parti libéral, notamment, ne peut plus tenir ce discours. Maintenant, le sien est un peu plus nuancé, mais aussi plus sournois. En effet, il consiste à dire, pour commencer, que ce que nous proposons est dogmatique, hérité du stalinisme et directement importé de la Russie poststalinienne et, ensuite, qu'il faut prendre le temps de la réflexion et analyser toutes les circonstances qui entourent cette problématique. Vous avez raison, monsieur Surer et d'autres, de dire qu'il faut prendre le temps d'examiner toutes ces choses ; mais, de grâce, sortons de cette argumentation que nous commençons à connaître par coeur.

M. Jean-Yves Pidoux : — Ce postulat touche un point évidemment très important, comme cela vient d'être dit, et concerne la vraie problématique de cette question climatique, à savoir qu'il faut en effet aller vite, que des décisions doivent être prises d'urgence, mais que ces décisions et ces mesures auront des effets à très long terme. Ce n'est pas avant des décennies que les concentrations en CO₂ dans l'atmosphère connaîtront une évolution satisfaisante. Alors on peut dire qu'il est très urgent de se prononcer maintenant et de renvoyer directement ce postulat au Conseil d'Etat, ce que je souhaite, mais qui semble ne pas être son destin, à entendre les interventions faites jusqu'ici. On peut aussi rappeler — notre présidente me pardonnera de le faire à sa place — qu'elle a elle-même déposé en 2004 un postulat sur la déplétion du pétrole, qui est toujours en attente de réponse du Conseil d'Etat, sauf erreur de ma part ! Les incitations à aller vite ont déjà été formulées il y a fort longtemps.

En commission, nous pourrions évidemment réfléchir aux différents scénarii évoqués ici. L'organe de prospective est-il le meilleur véhicule et le meilleur instrument pour prendre des décisions rapides au sujet de mesures qui déploieront leurs effets à très longue échéance ? La commission pourra, si cela chante à M. Surer, réfléchir non seulement au diagnostic sur le capitalisme formulé par M. Dolivo, mais aussi à cette citation de Lénine : "Le communisme, c'est les soviets plus l'électricité", laquelle électricité était d'ailleurs fabriquée avec du charbon...

M. Jean-Luc Chollet : — J'avoue que je ne comprends pas très bien le coup de sang suivi d'un coup de gueule de notre collègue Dolivo. Pour moi, aucun effet dilatoire n'est recherché dans la volonté de passer par une commission. En outre, il m'est absolument indifférent de savoir si c'est Marx, Lénine ou Bush qui est responsable de la fonte des glaces du pôle. Membres de la vaste famille humaine, acteurs du génie humain qu'on appelle progrès — lequel est à la fois irréversible et en train de se retourner contre nous — nous sommes tous responsables.

Pourquoi voulons-nous un passage en commission ? Parce que le temps presse et qu'il importe que nous ne nous dispersions pas dans toutes les directions. Il faut que nous donnions quelques pistes fortes que nous aurons sélectionnées en fonction de leur importance ; il nous faut aussi donner un signe clair au Conseil d'Etat, en dehors, je l'espère, de toute velléité partisane. C'est un vœu pieux...

M. Jean-Marie Surer : — Monsieur Dolivo, non, ce n'est pas une manoeuvre dilatoire ! Je regrette simplement que, dans le développement de votre postulat, vous ayez été pareillement dogmatique et idéologue. Il s'agit aujourd'hui d'unifier tous les Vaudois sur ce problème auquel ils sont tous sensibles. Si vous vouliez renvoyer ce postulat directement au Conseil d'Etat, il ne fallait pas tomber dans le piège idéologique. C'est pourquoi je vous demande de renvoyer ce postulat en commission. L'effet de serre peut attendre, me semble-t-il.

M. Philippe Leuba, conseiller d'Etat : — Les paroles de M. Jean-Yves Pidoux sont d'or. L'auteur du postulat souhaite qu'on étudie "un changement des paradigmes de notre civilisation". Et lorsqu'on appelle à un tel changement de notre civilisation, un passage en commission ne semble pas dénué de sens. Le Conseil d'Etat ne se satisfait pas de programmes électoraux en la matière ni de signes politiques, monsieur Borel. Dans le programme de législature qu'il a édicté récemment, il a placé le développement durable comme étant l'une de ses priorités fondamentales. Si vous prenez le temps de les étudier, vous constaterez que les ambitions gouvernementales en la matière sont extrêmement importantes. Elles seront, il faut le dire clairement, difficiles à atteindre. La détermination du Conseil d'Etat est pleine est entière. Seul le résultat compte. Il est vain, vous me pardonnerez de le dire, de croire que le Conseil d'Etat seul, dans son immense sagesse, peut à la fois changer les paradigmes de notre civilisation et avoir un impact déterminant sur ce défi majeur que constitue l'évolution de l'environnement.

Il est beaucoup plus intelligent de voir ce qui peut concrètement être fait à l'échelon du canton. Cela requerra l'unification des forces politiques et sociales du canton. Il est aussi plus utile de voir dans quelle mesure des actions extérieures au champ de compétences cantonales peuvent être menées avec nos partenaires, qu'il s'agisse d'autres cantons ou de la Confédération. Tout cela nécessite, certes, détermination et conviction, mais également intelligence et coordination. Le Conseil d'Etat a entendu certains d'entre vous, la semaine dernière, dont le souhait était que le parlement soit étroitement associé à toute cette réflexion, parce qu'il a un profond respect de l'institution parlementaire et que, partant, les idées qui pourraient être émises en commission seront également écoutées et entendues du gouvernement.

M. Bernard Borel : — J'ai bien entendu les propos du conseiller d'Etat, qui confirment l'intérêt et l'implication du gouvernement vis-à-vis de cette problématique. J'aimerais lui poser une question complémentaire : en quoi cela empêche-t-il que l'organe de prospective soit institué ? Et pourquoi ce postulat ne renforcerait-il pas, plutôt, la détermination du Conseil d'Etat vis-à-vis de cette problématique majeure, dans la mesure où cet organe, si j'en ai compris la motivation, traite des tendances lourdes ? Si les problèmes de climat n'en sont pas, à quoi sert cet organe ? Je remercie le Conseil d'Etat de répondre à cette question.

La discussion est close.

La présidente rappelle que l'auteur demande le renvoi direct au Conseil d'Etat et que deux députés demandent le renvoi en commission.

Le renvoi à l'examen d'une commission, opposé au renvoi direct au Conseil d'Etat, est choisi par 101 voix contre 29 et 5 abstentions.